

RAPPORT ANNUEL 2022

*

**CRÉDIT MUNICIPAL
DE TOULOUSE**

SOMMAIRE

01
LE CREDIT MUNICIPAL DE
TOULOUSE



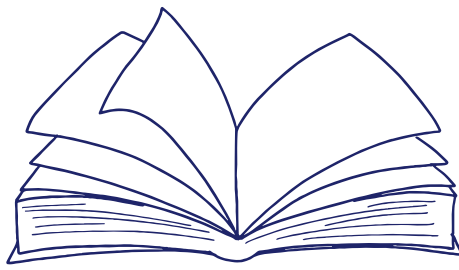
02
LE CONSEIL D'ORIENTATION E
DE SURVEILLANCE

03
L'ORGANIGRAMME



04
2022 C'ÉTAIT...

07
LE MOT DU DIRECTEUR



11

LES SERVICES



26

LES ÉLÉMENTS FINANCIERS

29

LA NOTE ANNEXE AUX ÉTATS
FINANCIERS



38

LES RAPPORTS DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES

48

INFORMATIONS AU TITRE DU
PILIER 3 DE BÂLE III

LE CRÉDIT MUNICIPAL DE TOULOUSE

Le Crédit Municipal de Toulouse, établissement public communal de crédit et d'aide sociale, a pour mission principale de combattre l'usure par l'octroi de prêts sur gages corporels dont les Crédits Municipaux ont le monopole.

Les Monts de piété sont les ancêtres des Crédits Municipaux. Le premier est créé au XVème siècle en Italie par un moine récollet : Barnabé de Terni. Son objectif était de créer une banque charitable afin de lutter contre les usuriers et de permettre à ceux qui manquaient d'argent pour leur subsistance journalière d'emprunter sans intérêt des petites sommes d'argent en déposant un gage pour la sûreté du prêt. En France, le premier Mont de Piété est ouvert en Avignon en 1610.

A Toulouse, c'est le 14 décembre 1867 qu'un décret impérial porte création du Mont de Piété de la ville. En 1918, les Monts de Piété changent d'appellation et se nomment désormais "Caisses de Crédit Municipal".

La loi du 24 janvier 1984 intègre les Caisses de Crédit Municipal dans le système bancaire et leur confère le statut d'établissement de crédit. Le Crédit Municipal de Toulouse exerce son activité après avoir obtenu l'agrément de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Ses comptes annuels sont présentés conformément à la réglementation bancaire et sont soumis à la certification d'un commissaire aux comptes.

La mission du Crédit Municipal est une mission d'aide sociale. Ses comptes, en tant qu'établissement public, sont soumis aux règles de la comptabilité publique et font l'objet d'une certification par le comptable public.

Les orientations générales de l'établissement sont définies par un Conseil d'Orientation et de Surveillance, composé du maire de la ville de Toulouse, président de droit, de membres élus du Conseil municipal et de membres nommés.

LE CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Président

Jean-Luc MOUDENC
Maire de la Ville de Toulouse
Président de Toulouse Métropole

Vice-présidente

Ghislaine DELMOND
Adjointe au Maire

Membres élus

Nicole MIQUEL-BELAUD
Conseillère municipale déléguée

Samir HAJIJE
Conseiller municipal délégué

Membres nommés

Jean-Louis REULAND
Consultant formateur
en gestion financière

Charles GAJAN
Ancien Directeur
des services fiscaux

Jean ARROUCAU
Directeur du CREPI

L'ORGANIGRAMME



2022 C'ÉTAIT

Diffusion du
nouveau logo aux
couleurs de
la ville

JANVIER



MARS

Création des objets fictifs déposés en gage
dans les anciens magasins par la classe
participant au Passeport pour l'Art

AVRIL

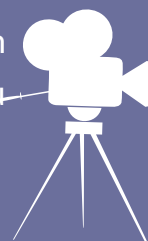
Création des nouveaux
supports de communication



MAI

10 apparitions au sujet de l'inflation
et de l'augmentation de l'activité du
prêt sur gages :

- Presse écrite
- TV
- Radio



JUIN

Renouvellement des signatures de
conventions de micro crédit et de
micro épargne auprès des
partenaires





JUILLET

Visite guidée type "Chasse au trésor" des élèves de la classe de CM1/CM2 dans le cadre du Passeport pour l'Art

SEPTEMBRE

Récolte du miel



OCTOBRE

Réalisation du 1er bilan carbone de l'établissement avec une startup toulousaine



NOVEMBRE

2ème édition de la vente caritative au profit d'Emmaüs à l'Hôtel des ventes Vitry



ET EN CHIFFRES

L'activité du prêt sur gages

Nombre de clients du prêt sur gages : **8 936**
 Encours du prêt sur gages : **14 570 K€**
 Nombre de contrats vendus : **2 804 contrats**
 Montant total des adjudications : **2 406 K€**

L'activité du microcrédit

Nombre de microcrédits : **972 prêts**
 Encours du microcrédit : **358 K€**

L'épargne solidaire

Nombre de livrets d'épargne solidaire
 et de comptes à terme : **115 contrats**
 Encours de l'épargne solidaire : **3 904 K€**

LES ELEMENTS FINANCIERS DE L'ETABLISSEMENT

Fonds propres : **15 656 K€**
 Bilan : **20 487 K€**
 Produit net bancaire : **2 602 K€**
 Résultat : **288 K€**
 Coefficient d'exploitation : **83.96%**

LE MOT DU DIRECTEUR

Au cours de l'année 2022, marquée par la fin de la pandémie, le Crédit Municipal, acteur essentiel de la finance solidaire, a poursuivi sa mission sociale de service public en répondant aux demandes à nouveau importantes en matière de prêts sur gage, qui retrouvent des niveaux significatifs.

Sur l'année écoulée l'activité de prêts sur gage a connu une nette reprise d'activité conduisant à un encours qui progresse de 3,52 % à 14 570 K€.

L'activité des ventes aux enchères connaît une légère baisse. L'activité de microcrédits connaît quant à elle une baisse notable. Les niveaux d'épargne se maintiennent. La micro épargne accompagnée est désormais proposée.

S'agissant de l'activité de Point Conseil Budget (PCB), et à l'initiative du conseil départemental du département du Tarn et Garonne, les PCB du département (CD82, UDAF82 et le Crédit Municipal) se sont rapprochés et ont créé le consortium PCB82 afin de mutualiser les documents et la communication sur le territoire. Le Crédit Municipal de Montauban propose ainsi depuis janvier 2022 des permanences Point Conseil Budget.



Au niveau des éléments financiers, le total du bilan s'élève à 20 487 K€ en baisse de 4,69 %. Celle-ci provient du remboursement d'un emprunt de 1M€. Les capitaux propres (dont le FRBG) à 15 988 K€ progressent de 2,62 %.

Concernant les résultats, les intérêts et produits assimilés à 2 069 K€ connaissent une variation positive de 104 K€ (+5,27 %) avec la nette reprise d'activité des prêts sur gage au cours de l'année.

Les commissions produits augmentent sensiblement avec l'augmentation du nombre de ventes liée aux suites de la crise sanitaire (+3,99 %) à 187 K€.

Les autres produits sont en nette progression (+31 K€) avec la suite des mesures mises en place pour compenser la baisse de l'encours de prêt (garantie des métaux précieux, frais sur préparation de ventes...).

Les autres charges d'exploitation bancaire sont en légère diminution avec la baisse de l'encours d'épargne et le maintien des taux proposés.

Les éléments précédents conduisent à un produit net bancaire en progression de 6,47 % pour s'établir à 2 602 K€.

Les charges générales d'exploitation augmentent de 7,56 % (+132 K€) à 1 875 K€.

Les dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles enregistrent pour leur part une relative stabilité à +3 K€ (+1,10 %).

L'évolution des charges générales d'exploitation et des dotations aux amortissements et provisions conduit à un résultat brut d'exploitation en progression à 417 K€ (+23 K€).

Avec un coût du risque quasiment stable le résultat d'exploitation s'élève à 409 K€. Le résultat exceptionnel (+7 K€) et l'impôt sur les sociétés de 128 K€ amènent à un résultat net qui s'établit à 288 K€.

Au niveau des ratios bancaires, le coefficient d'exploitation s'élève à 83,96 % avec le net redémarrage de l'activité des prêts sur gages au cours de l'année 2022 et la progression de l'encours permise par la forte augmentation des engagements de prêts (+12,55 %).

Les autres ratios s'établissent respectivement ainsi : ratio de fonds propres à 83,75 %, ratio de levier à 82,06 % et ratio de liquidité à 486,96 %

Au niveau des ressources humaines, le télétravail s'est développé, les formations inscrites dans le cadre du plan de formation ont été réalisées : préparation aux concours, formation sauveteur secouriste du travail, blanchiment, certification AMF (Autorités des Marchés Financiers), prise de parole en public, risques psychosociaux, RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), sensibilisation à la sécurité électrique, marchés en procédure adaptée, obligations du banquier, sensibilisation à l'évacuation, contentieux de la maladie, gestion des agents contractuels, secret médical, bureautique, les gestes qui sauvent...

S'agissant des systèmes d'informations, les évolutions informatiques se sont poursuivies et ont consisté notamment en une préparation aux changements d'applicatifs du début de l'année 2023. Cela concerne l'ancien applicatif de prêts sur gage « CCM2000 » remplacé par l'applicatif PROPSG du GIE CM Services.



Cela concerne également le remplacement des anciens applicatifs de microcrédit, d'épargne et de comptabilité par l'appliquet BANQUE / SAB également du GIE CM Services. Ainsi de nombreuses réunions des comités de pilotages ont eu lieu dans le cadre de ces évolutions.

L'activité de location de l'Hôtel des ventes a été dynamique en 2022. De nombreux commissaires-priseurs de la place ont utilisé notre salle pour leurs ventes aux enchères volontaires ou judiciaires.

Nous avons par ailleurs accueilli plusieurs expositions avec en particulier, à travers la Société des Artistes Méridionaux, l'exposition « Rétrospective Alain CASADO » au mois de juin puis, au mois d'octobre, l'exposition intitulée « l'œuvre insolite ». Nous avons eu ensuite la VIIème exposition des artistes amis de l'Oncopole.

En fin d'année nous avons pu organiser la deuxième édition de la vente caritative « SOS Familles Emmaüs » qui n'avait pas pu se tenir l'an dernier en raison de l'aggravation de la situation sanitaire.



Sur l'année 2022 les investissements se sont poursuivis à plusieurs niveaux. Au-delà de l'entretien général du bâtiment, les travaux relatifs à la requalification d'un bâtiment recevant du public (ERP) et concernant l'Hôtel des ventes ont été finalisés.

Un abri voiture a entièrement été refait et les investissements relatifs à notre engagement en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) labellisé EnVol se sont matérialisés par la création d'une toiture végétalisée, le suivi d'indicateurs de consommation, la généralisation de l'utilisation d'ampoules LED, la mise en place d'une démarche visant à établir le bilan carbone de l'établissement, l'installation d'une prise recharge pour les voitures électriques, le remplacement des voitures de service par des voitures hybrides rechargeables.

Pour l'année 2023, les objectifs fixés consistent, au-delà des importantes intégrations informatiques déjà évoquées, à mieux faire connaître nos différents produits (microcrédit, micro épargne, prêts sur gages, prêts personnels, point conseil budget...) sur l'ensemble des départements de l'ancienne région Midi-Pyrénées en développant notre communication et notre démarche. Ce développement s'appuiera également, sur une nouvelle implantation géographique d'une agence.



Je remercie les administrateurs du Conseil d'Orientation et de Surveillance et Mme Ghislaine DELMOND, Vice-présidente, pour les travaux réalisés permettant la définition des orientations stratégiques de l'établissement et le suivi réglementaire relatif au contrôle interne et à la gestion des risques.

Je remercie également le personnel qui a su se mobiliser dans le contexte particulier lié aux changements d'applicatifs informatiques et aux évolutions des procédures appliquées.

Le Crédit Municipal de Toulouse demeure un établissement solide, à la gestion maîtrisée et rigoureuse qui lui permet de s'adapter sereinement aux défis nombreux et variés dans un contexte difficile pour nombre de nos concitoyens et dans lequel il s'inscrit pour rendre le service public attendu.



FRANCK PAINDESSOUS
DIRECTEUR

LE PRET SUR GAGES

Prêts destinés à tous, les prêts sur gages, ou prêts sur objets, se définissent comme des prêts de dépannage garantis par le dépôt d'un objet dont les déposants sont propriétaires et dont ils ne souhaitent pas se séparer.

Les études des commissaires-priseurs judiciaires en charge des ventes aux enchères de l'établissement au siège et à l'agence effectuent les appréciations des objets amenés en gage par les clients. Le prêt proposé est basé sur la valeur de l'objet sur le marché des ventes aux enchères.

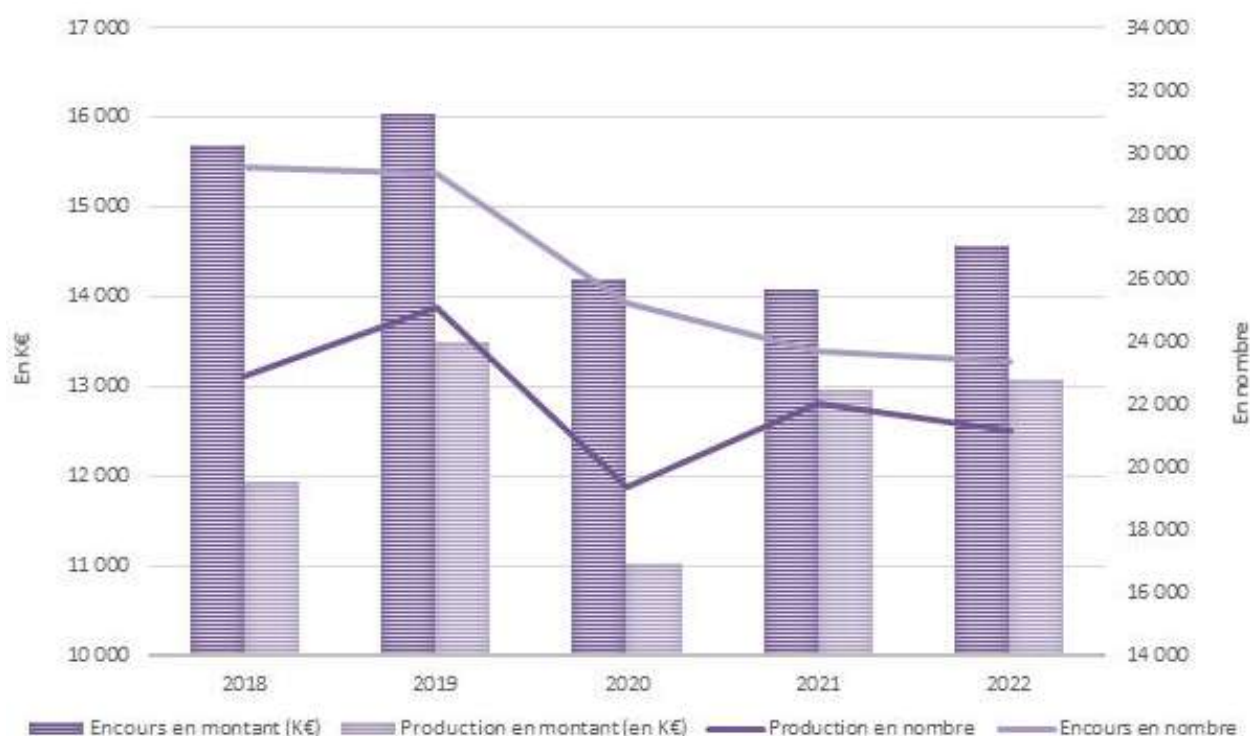
Les objets déposés sont essentiellement des bijoux, mais les objets de valeur les plus divers peuvent être proposés en gage du prêt demandé comme de l'argenterie, des objets d'art, des instruments de musique, des tableaux, de la maroquinerie...



La souplesse du système réside dans le choix pour le déposant de retirer son objet, contre remboursement du capital et des intérêts, quand il le souhaite, dès le lendemain du dépôt s'il le veut. Si au terme des six mois pour lesquels est conclu le contrat, le client n'a pas récupéré son bien, la possibilité lui est offerte de prolonger la durée de ce contrat en réglant simplement les intérêts.

En 2022, l'activité de prêts sur gage a connu une nette reprise d'activité avec une progression des engagements (dépôts) significative (+12,55 %) pour s'établir à 8 256 K€ en montant. L'augmentation des dégagements (retraits) (+6,50 %) et la baisse des renouvellements de contrats (-14 %) conduisent à un encours qui progresse de 3,52 % à 14 570 K€.

Le prêt moyen s'établit à 625 €, ce qui caractérise toujours le rôle social de notre activité.



LE PRÊT SUR GAGES

L'agence de Montauban connaît une progression de l'encours de 4,66 % pour s'établir à la fin de l'année 2022 à 889 K€. Elle poursuit son développement depuis son ouverture en 2018.

Au global le nombre de clients après les diminutions sur les années 2020 et 2021 retrouve une augmentation à +1,80 % soit 8 936 clients.

LES VENTES AUX ENCHERES

Plus de 90 % des objets déposés dans le cadre du service des prêts sur gages sont récupérés par leurs propriétaires, les autres sont vendus aux enchères pour le compte des clients. Les ventes sont cataloguées et précédées d'une exposition.

Le site internet du Crédit Municipal (www.credit-municipal-toulouse.fr) permet la consultation du catalogue des ventes. Les ventes sont organisées des mois de septembre à juillet, les mercredis et jeudis de la première semaine du mois. Lorsque les objets sont vendus, le montant de l'adjudication est reversé au dépositaire de l'objet, déduction faite du capital prêté et des intérêts.

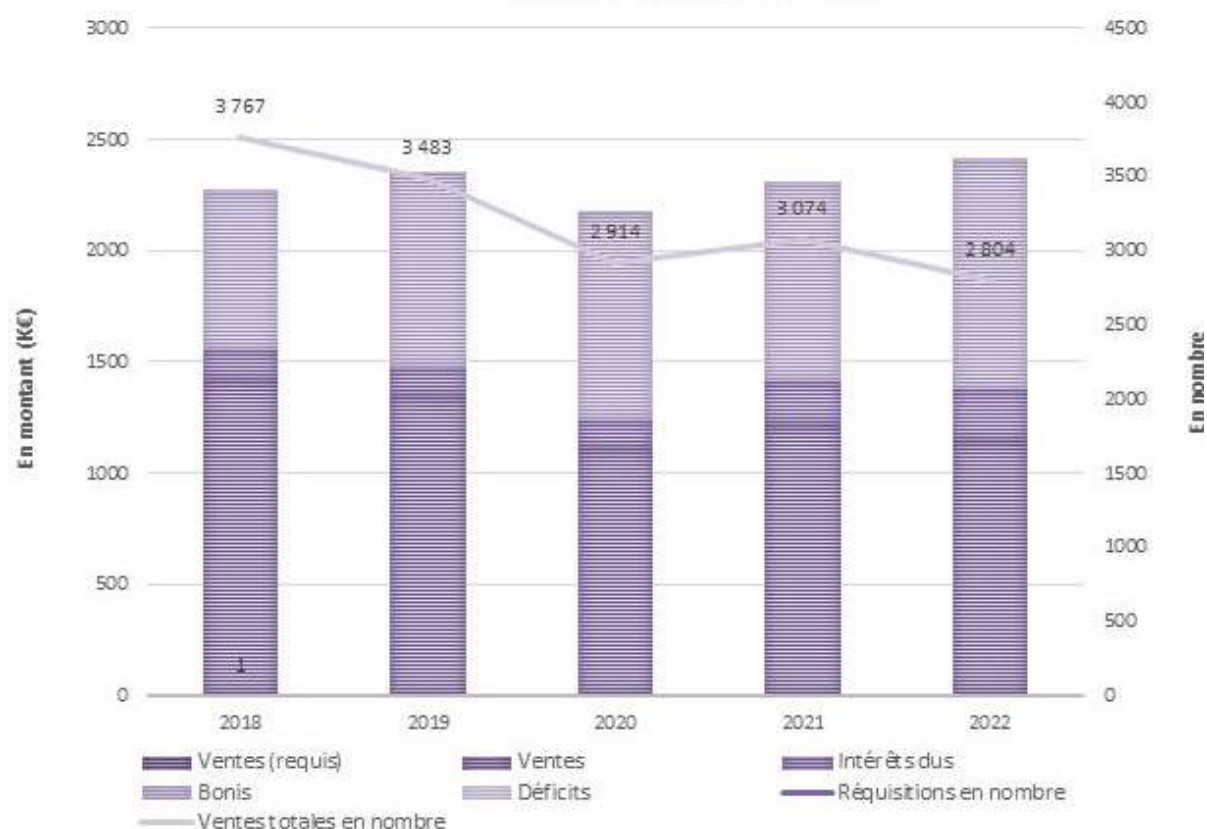
Le Crédit Municipal propose également aux personnes qui le désirent de vendre des objets dont ils sont propriétaires (un bijou, un objet d'art, un meuble, un petit bronze, de la maroquinerie ou de la décoration) dans des conditions particulièrement avantageuses. Les 150 années d'expérience du Crédit Municipal et ses capacités d'expertise font de sa salle des ventes l'une des plus prisées du sud de la France, notamment pour les bijoux.

Les ventes du Crédit Municipal sont visibles sur le site de l'établissement, sur le site national du prêt sur gage (www.pretsurgage.fr), ainsi que sur un site de vente en ligne (www.interenchères.fr).



Les ventes du Crédit Municipal sont accessibles en live sur Interenchères.





LES VENTES AUX ENCHERES

Sur 2022, dix ventes ont été organisées sur Toulouse, trois sur Montauban. Elles se sont déroulées à la fois en présentiel et en ligne. Le montant total d'adjudication sur l'année s'élève à 2 406 K€ en hausse de 4.68 %.

Après l'augmentation des ventes en 2021, une baisse significative a été constatée en 2022 (-8.78% avec 2 804 contrats vendus). Les réquisitions représentent 41,72 % des ventes en montants. Le rapport entre le montant prêté (frais compris) et le montant d'adjudication s'élève à 54.82 %.

2022 c'est...
plus d'1 million d'euros qui ont
été reversés aux clients
(excédent issu des ventes aux enchères).

LE MICROCREDIT PERSONNEL ACCOMPAGNÉ

Le Crédit Municipal, en partenariat avec diverses structures, comme les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), centres médico-sociaux, associations... propose un prêt pour faciliter l'insertion sociale et professionnelle (accès au logement, santé, éducation et formation, emploi et mobilité, équipement ménager, projet de cohésion familiale et sociale...) : le Micro Crédit Personnel Accompagné (MCPA).

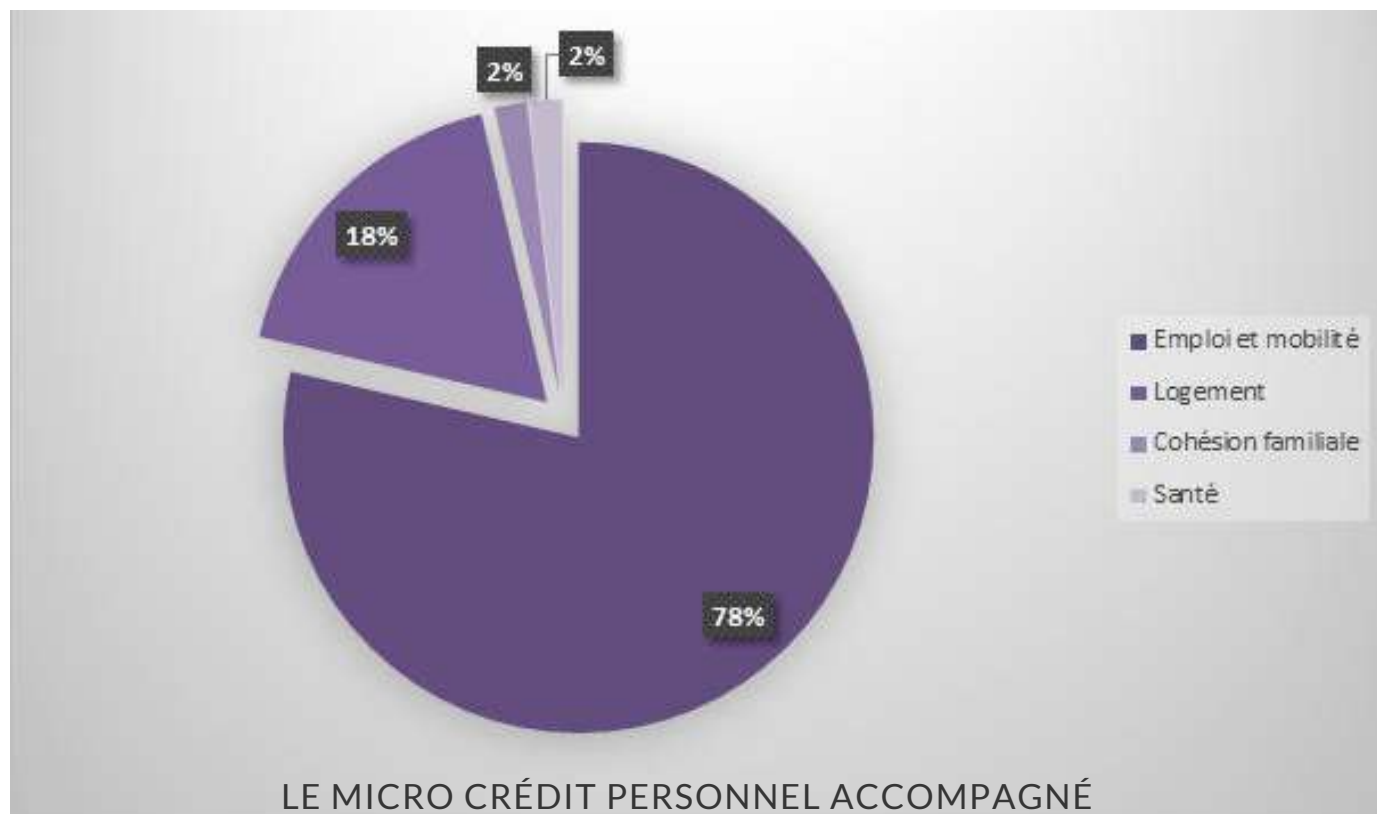
Il permet d'aider les personnes en situation de précarité ne pouvant accéder au système bancaire classique. Les prêts (de 300 € à 8 000 €) sont d'une durée de six à quatre-vingt-quatre mois à un taux de 3 % (TAEG). Certains MCPA ont un taux ramené à 0 % avec la prise en charge des intérêts par la commune ou le CCAS. Il n'y a pas de frais de dossier et les bénéficiaires d'un MCPA disposent d'un accompagnement social sur toute la durée du prêt.



Cette activité sur 2022 connaît une évolution à la baisse significative avec une diminution des encours à -8,52% en nombre à -4,53% en montant pour s'établir respectivement au total à 279 prêts en nombre (358 K€ en montant). Au niveau de la production, la baisse est de -39,78% en nombre et de -20,53% en montant pour atteindre sur l'année 2022 en nombre un volume de 56 prêts et de 187 K€ en montant. Le prêt moyen est de 3 345 €. 56% des prêts connaissent au moins un impayé.

De nombreuses conventions de partenariats ont été renouvelées dans le cadre de l'augmentation du plafond des microcrédits qui peuvent être accordés par les associations et fondations à des particuliers est fixé par le décret 2022-124 du 4 février 2022. Ainsi 18 nouvelles conventions ont été renouvelées (CCAS, Croix-Rouge, SOS Famille Emmaüs, CRESUS, UDAF...). Dans le même temps, quatre nouveaux partenaires ont souhaité proposer ce service. Le crédit municipal couvre ainsi une grande partie de l'ancienne région Midi-Pyrénées.

2022 ce sont ... 56 prêts octroyés pour un montant de 187 K€.



La dématérialisation des dossiers de microcrédit s'est poursuivie en 2022 et la plupart des partenaires du Crédit Municipal utilisent désormais la plateforme de dépôt de documents mise en place.

Le Crédit Municipal de Toulouse a retenu un prestataire pour proposer une assurance emprunteur.

"Grâce à ce dispositif, j'ai pu trouver un emploi à 20km de chez moi. "

Camille (30 ans, Agent territorial spécialisé des écoles maternelles)

bpifrance

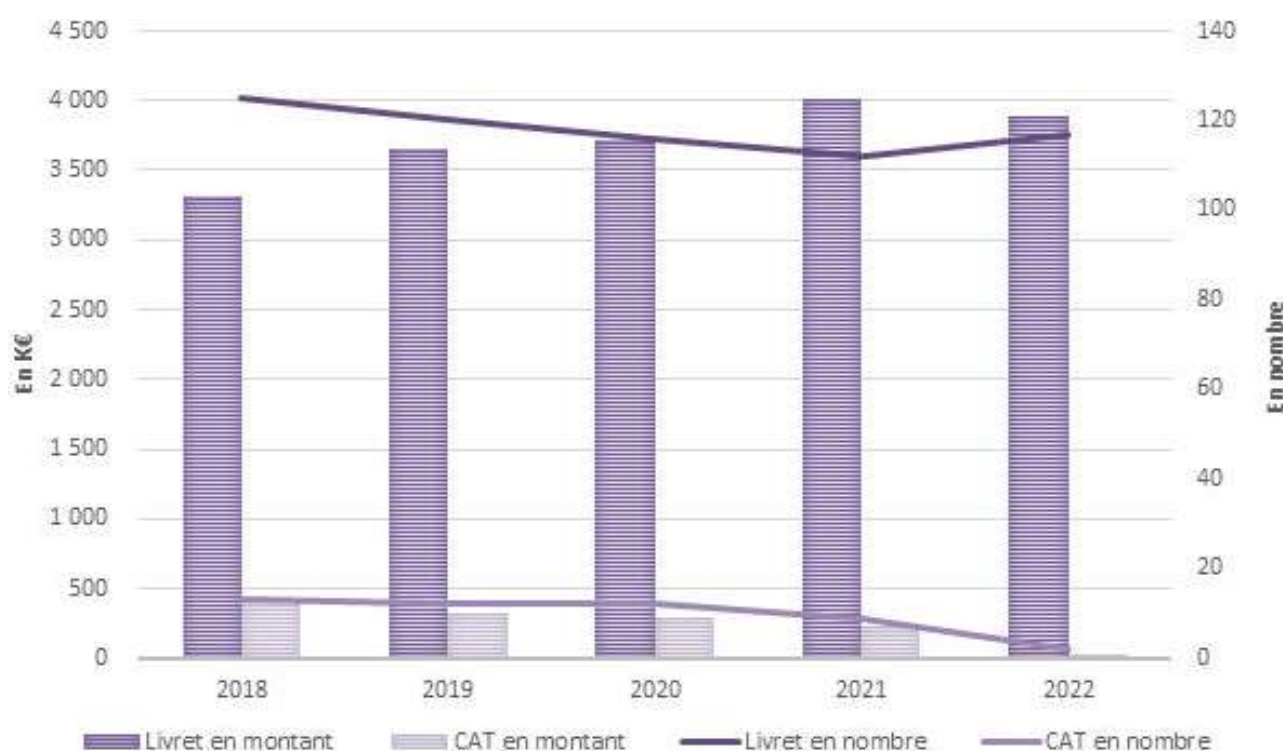
BANQUE DE FRANCE

L'EPARGNE SOLIDAIRE

Le Crédit Municipal de Toulouse propose deux produits d'épargne : le livret d'épargne solidaire et le compte à terme solidaire (CAT). Les dépôts sur ces produits permettent le financement des prêts sociaux de l'établissement (prêts sur gages, microcrédits). Depuis 2020, ces deux produits sont labellisés FINANSOL.

Les déposants qui le souhaitent peuvent également reverser une partie ou la totalité des intérêts de leur livret à une association partenaire de l'établissement. Tous les dons sont déductibles des impôts, à hauteur de 66% des sommes versées dans la limite fiscale en vigueur.

L'encours d'épargne est ajusté aux besoins de trésorerie de l'établissement.



L'EPARGNE SOLIDAIRE

"Grâce au livret d'épargne solidaire je me sens utile"
Romy (41 ans, épargnante)



LE POINT CONSEIL BUDGET

Le Crédit Municipal de Toulouse propose un service gratuit labellisé de « Point Conseil Budget (PCB) ». Cet accompagnement technique peut aider les publics en difficulté financière à acquérir les apprentissages nécessaires à la gestion du budget familial : classement, prévisions budgétaires, tenue des comptes afin d'éviter une accumulation de dettes ou une absence de maîtrise de la consommation. Il s'agit aussi de prévenir le surendettement, en apportant des solutions le plus tôt possible aux personnes en fragilité financière pour améliorer durablement leur situation budgétaire, grâce à une analyse de leur situation, la définition d'un diagnostic et la mise en place d'actions appropriées.

Une convention de partenariat unit le Crédit Municipal de Toulouse et la Banque de France. Après étude de toutes les solutions possibles pour aider au mieux les bénéficiaires de ce service, il peut être envisagé de constituer un dossier de surendettement ainsi qu'un suivi lorsque celui-ci est mis en place.

Cette activité s'appuie sur l'engagement citoyen de bénévoles et le service rendu est essentiellement centré sur le conseil et l'analyse de situations financières et budgétaires délicates mais aussi, pour une part significative, sur l'étude et l'aide à la constitution de dossiers de surendettement.

Le service est également proposé sur l'agence du Crédit Municipal de Montauban, au sein du consortium PCB 82, aux côtés du Conseil départemental du Tarn et Garonne et de l'Union Départementale des Associations Familiales 82 et avec l'aide de bénévoles qui ont bénéficié de la formation appropriée.

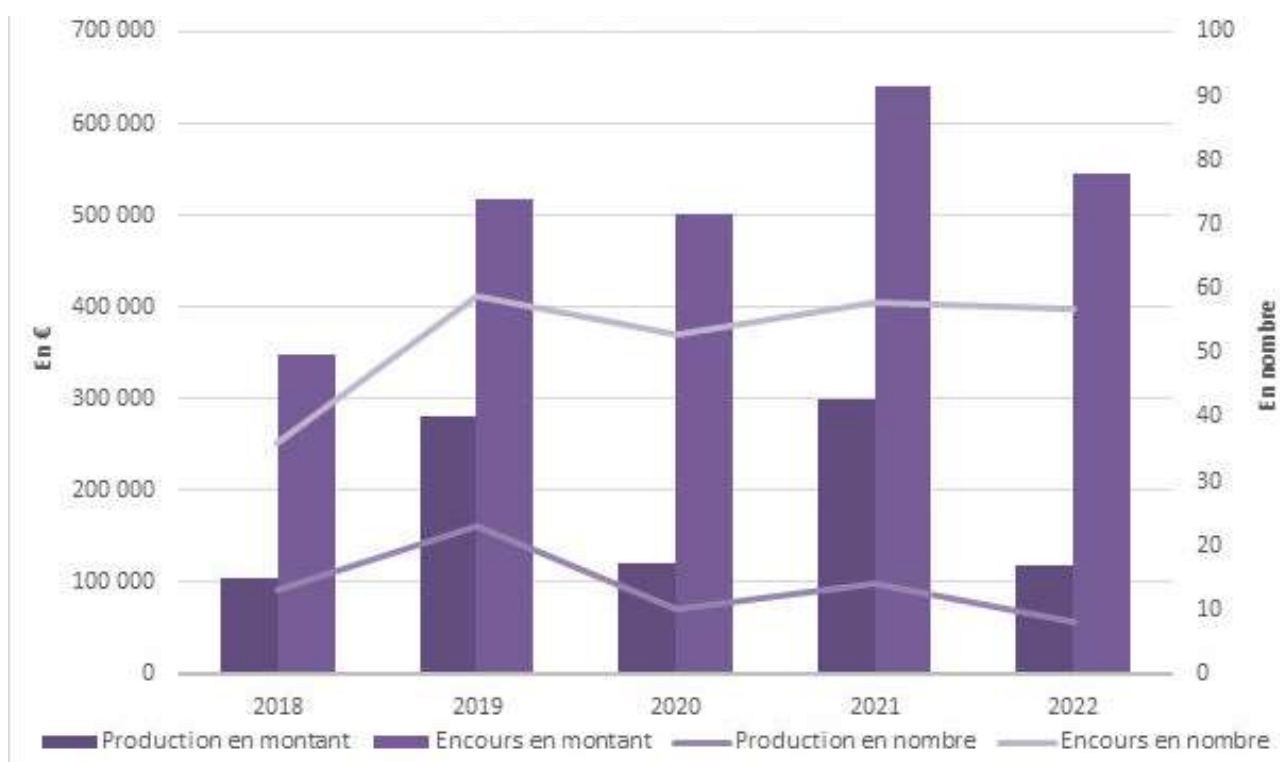


LE LIVRET DE MICRO EPARGNE

Le Crédit Municipal de Toulouse propose depuis le 1er avril 2022 un service de micro épargne accompagnée sous forme de livret. Il est destiné aux personnes en situation de pauvreté, ou en situation de vulnérabilité financière, désirant épargner de l'argent pour faire face à un imprévu ou financer un projet. Pour prétendre à l'ouverture d'un livret de micro épargne, il est nécessaire d'être accompagné d'un travailleur social tout au long de son épargne. L'établissement propose un taux attractif et abonde de 30 € l'ouverture du livret qui est plafonné à 3 000 €. Onze conventions (hors Toulouse) ont été signées dans ce cadre (CCAS, Croix-Rouge, SOS famille Emmaüs, UDAF...).

LE PRÊT PERSONNEL

Le Crédit Municipal propose également, en partenariat avec le Crédit Municipal d'Avignon, des prêts personnels destinés à réaliser divers projets (travaux, loisirs, automobile, équipement, rachat de crédits...). Ainsi, au 31 décembre 2022, l'encours est de 57 prêts pour 547 K€.



LE PRÊT PERSONNEL

LA GARANTIE DES MÉTAUX PRÉCIEUX

Le Crédit Municipal de Toulouse est habilité à apposer des poinçons. Les ouvrages en métaux précieux sont ainsi vendus avec un poinçon de garantie. Cette apposition permet de valider le titrage des ouvrages.

Ce service s'adresse également aux professionnels (bijoutiers, commissaires-priseurs...).



LES LOCATIONS D'ESPACES

Situé au cœur de la Ville, l'Hôtel des ventes Vitry du Crédit Municipal de Toulouse est proposé à la location avec sa salle d'exposition et sa salle des ventes pour les différents types d'événements que souhaitent organiser les professionnels. D'une capacité de 200 places assises, accessibles aux personnes à mobilité réduite, ces salles sont dotées de tous les équipements nécessaires.

De nombreux commissaires-priseurs de la place utilisent nos espaces pour leurs ventes aux enchères. Sur l'année 2022 l'établissement a également accueilli à deux reprises la Société des Artistes Méridionaux pour ses expositions ainsi que l'association des artistes amis de l'Oncopole pour une exposition / vente d'œuvres d'art.

En fin d'année le Crédit Municipal a organisé une vente aux enchères caritative au profit d'Emmaüs auquel tous les bénéfices ont été reversés.

LA GARDE D'OBJETS

Le Crédit Municipal rend un service de garde d'objets pour les personnes désirant mettre à l'abri leurs biens de valeur. Un système souple permet une utilisation « à la carte », pour des durées variables. Un personnel qualifié, sensibilisé à la qualité et à la fragilité éventuelle des objets déposés, garantit des conditions optimales de conservation. Le Crédit Municipal propose également ses caves climatisées pour le stockage de grands crus.



LE SOL-VIOLETTE

Le Sol est une unité de compte éthique et solidaire, qui permet de procéder à des échanges locaux et équitables de biens et de services. Le Crédit Municipal de Toulouse apporte son soutien à l'association du Comité Local d'Agrément du Sol (CLAS), pilote de cette monnaie locale complémentaire, en étant un point d'échange et de distribution des Sols.



RESPONSABILITE SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE)

Depuis 2019, le Crédit Municipal bénéficie de la labellisation environnementale "EnVol". Il s'est ainsi engagé à poursuivre sa démarche en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Chaque année, l'établissement réalise les actions dites « actives », exercées en continu, comme la veille sur les textes juridiques liés à la RSE, la diminution des déchets numériques, plastiques et atmosphériques, ainsi que l'achat de mobilier responsable en luttant contre l'usage unique et les matériaux non recyclables.



En 2022, les actions de végétalisation de la cour intérieure ont été réalisées. Elles ont constitué en la mise en place d'un toit végétalisé et de deux nichoirs à oiseaux.

La démarche de réduction des énergies a évolué avec le remplacement des lumières de la cour intérieure et de la mise en place des lumières LED au sein de l'établissement.

Nous avons également reçu deux véhicules de service hybrides rechargeables utilisés au siège et à l'agence de Montauban afin de réduire les consommations en essence et les rejets de CO2.

L'action majeure réalisée en 2022 est l'élaboration du bilan carbone aux côtés de DCO2, une startup toulousaine engagée et dynamique.

Nous avons :

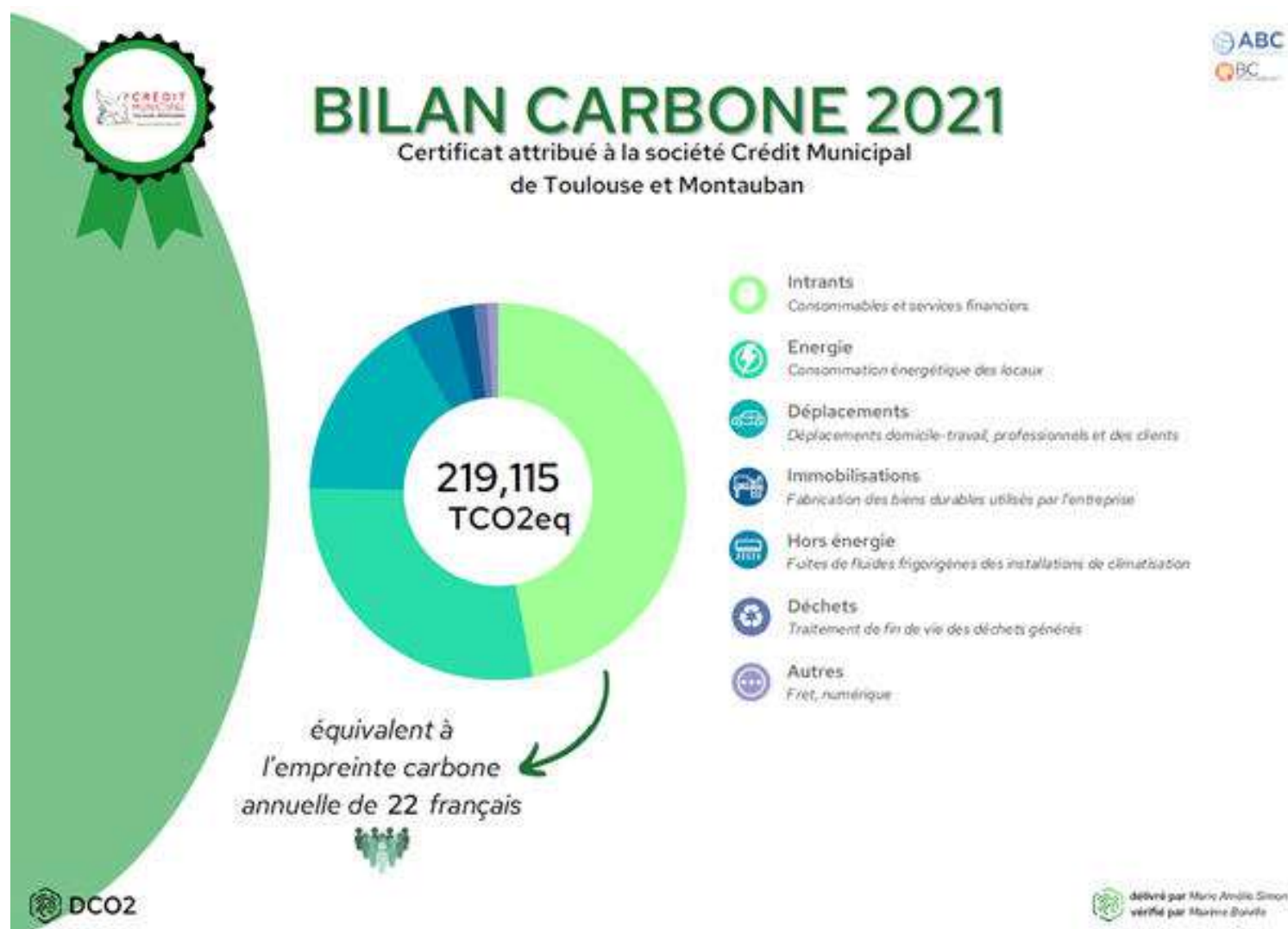
- réalisé le bilan carbone de notre année de référence 2021,
- été formés sur le logiciel afin de devenir autonomes pour la réalisation du bilan carbone les années suivantes.



RESPONSABILITE SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE)

Ce bilan carbone nous permet de mener des réflexions sur les actions à mener pour développer une stratégie bas carbone, comme :

- Mieux identifier et calculer les déplacements des clients sur les agences,
- Sourcer les fournisseurs de service écoresponsables,
- Gérer les ressources énergétiques des bâtiments (lumière, suppression du gaz, température des locaux...),
- Réduire les émissions liées au système de froid,
- Réduire les émissions liées aux déplacements : systématiser l'éco conduite et la mobilité partagée, privilégier le train et le covoiturage.



COMMUNICATION

En 2022, le Crédit Municipal a été présent sur certains médias (radio, réseaux sociaux, presse écrite, TV) dans le cadre de la communication traditionnelle de l'établissement (signature de partenariats pour le microcrédit, ventes aux enchères, prêt sur gages et point conseil budget).

Nous avons été contactés en mai 2022 par de nombreux médias au sujet de l'inflation subie sur le territoire nationale en lien avec l'augmentation de l'activité de prêt sur gages par : la télévision (TF1, France 2, France 3, BFM, Via Occitanie), les radios, et la presse écrite.

Suite au renouvellement des conventions liées au microcrédit personnel accompagné, M. Paindessous, Directeur de l'établissement, s'est rendu auprès des structures partenaires. Les signatures ont été relayées sur notre site et nos réseaux sociaux et reprises auprès de la presse locale.



Exposition :

En 2022 nous avons accueilli au sein de l'Hôtel des ventes plusieurs expositions :

- les amis de l'Oncopole,
- les Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation,
- la société des artistes méridionaux ("Oeuvre insolite", et la rétrospective de M. Alain CASADO).

MUSÉE / PATRIMOINE

Nous avons accueilli dans notre établissement la classe de CM1/CM2 de l'école primaire Patte d'Oie dans le cadre du passeport pour l'art. Leur exposition « Une histoire de temps » (composée de l'histoire de vie d'objets déposés fictivement au Crédit Municipal de Toulouse accompagnée des photographies des créations plastiques des élèves) a été réalisée au sein de l'école le temps d'une semaine au mois de juin.

Les visites du musée, « Les mercredis du Crédit » se sont tenues trois fois cette année entre mai et novembre pour les particuliers et deux associations afin de découvrir les anciens magasins du Mont de Piété de Toulouse et les dessous de « Ma Tante ».



*"Madame Bibi Joujou a déposé ses bijoux
pour acheter sa robe de mariée."*

Extrait de l'histoire de Hannah (écolière)

LES ELEMENTS FINANCIERS

	2018	2019	2020	2021	2022
Produit Net Bancaire	2 187 271,81	2 212 124,62	2 076 116,37	2 443 727,47	2 601 882,49
Résultat Brut d'Exploitation	108 551,71	226 954,31	115 852,19	394 422,14	417 418,11
Résultat Net	92 921,59	150 979,65	82 532,76	254 235,08	288 060,62
Bilan	20 021 233,00	21 627 917,81	21 861 912,84	21 495 458,21	20 486 588,06
Fonds propres	14 827 721,64	15 019 128,11	15 073 107,62	15 207 589,99	15 656 096,03
2022	Coefficient d'exploitation	Ratio de levier	Ratio de fonds propres	Ratio de liquidité	
	83,96 %	82,06%	83,75 %	486,96%	



Bilan publiable en euros		
ACTIF	31-déc-22	31-déc-21
Caisse, banques centrales, CCP	264 058,71	246 278,07
Effets publics et assimilés	0,00	0,00
Créances sur les établissements de crédit	3 068 739,03	4 653 315,77
à vue	3 068 739,03	4 653 315,77
à terme	0,00	0,00
Créances sur la clientèle	15 521 752,40	15 003 866,06
autres concours à la clientèle	15 521 752,40	15 003 866,06
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0,00
Actions et autres titres à revenu variable	0,00	0,00
Participations et autres titres détenus à long terme	0,00	0,00
Parts dans les entreprises liées	0,00	0,00
Crédit bail et LOA	0,00	0,00
Location simple	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles	45 202,40	36 534,44
Immobilisations corporelles	1 370 345,33	1 539 335,04
Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00
Immobilisations corporelles en cours	80 951,21	0,00
Capital souscrit et non versé	0,00	0,00
Actions propres	0,00	0,00
Autres actifs	50 358,72	16 128,83
Comptes de régularisation	85 180,26	0,00
TOTAL	20 486 588,06	21 495 458,21
PASSIF	31-déc-22	31-déc-21
Banques centrales, CCP		
Dettes envers les établissements de crédit	0,00	1 007 500,00
Opérations avec la clientèle	4 248 444,44	4 593 650,87
Autres dettes		
Dettes représentées par un titre	0,00	0,00
Autres passifs	173 723,80	219 556,53
Comptes de régularisation	6 116,48	18 306,46
Provisions pour risques et charges	69 944,29	75 552,08
Dettes subordonnées	0,00	0,00
Fonds pour risques bancaires généraux	3 034 290,88	3 034 290,88
Capitaux propres hors FRBG :	12 954 068,17	12 546 601,39
Capital souscrit	10 895 578,23	10 439 404,23
Primes d'émission	0,00	0,00
Réserves	1 770 429,32	1 770 429,32
Ecart de réévaluation	0,00	0,00
Provisions réglementées et subv. d'investissement	0,00	0,00
Report à nouveau (+/-)	0,00	82 532,76
Résultat de l'exercice (+/-)	288 060,62	254 235,08
TOTAL	20 486 588,06	21 495 458,21

COMPTE DE RESULTAT en euros	31-déc-2022	31-déc-2021
+ Intérêts et produits assimilés	2 068 851,12	1 965 307,42
Intérêts et produits avec les établissements de crédit	23 792,83	13 951,13
Intérêts et produits avec la clientèle	2 045 058,29	1 951 356,29
- Intérêts et charges assimilées	-7 500,00	-20 000,00
Intérêts et charges avec les établissements de crédit	-7 500,00	-20 000,00
+ / - Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	0,00	0,00
+ Revenus des titres à revenu variable	0,00	0,00
+ Commissions produits	186 627,34	179 469,48
- Commissions charges	0,00	0,00
+ / - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	0,00	0,00
+ / - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement	0,00	0,00
+ Autres produits d'exploitation bancaire	393 040,07	361 953,32
Autres produits	143 341,14	128 637,39
Produits de location simple à titre accessoire	249 698,93	233 315,93
- Autres charges d'exploitation bancaire	-39 136,04	-43 002,75
PRODUIT NET BANCAIRE	2 601 882,49	2 443 727,47
- Charges générales d'exploitation	-1 874 661,82	-1 742 862,56
Frais de personnel	-1 228 186,29	-1 144 576,73
Autres frais administratifs	-646 475,53	-598 285,83
- Dotation aux amortissements et provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles	-309 802,56	-306 442,77
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	417 418,11	394 422,14
Coût du risque	-8 094,31	-7 720,92
RESULTAT D'EXPLOITATION	409 323,80	386 701,22
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0,00	0,00
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	409 323,80	386 701,22
Résultat exceptionnel	6 872,82	-16 094,14
Impôt sur les bénéfices	-128 136,00	-116 372,00
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées	0,00	0,00
RESULTAT NET	288 060,62	254 235,08

LA NOTE ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS

I . Principes comptables et méthode d'évaluation

Note 1 – Activités et contexte réglementaire / Faits marquants et événements postérieurs

a-Activité :

La caisse de Crédit Municipal de Toulouse (CMT) est un établissement public communal de crédit et d'aide sociale dont l'activité principale est le prêt sur gages corporels. Dans ce domaine les caisses de Crédit Municipal disposent d'un monopole. Dans le cadre de la loi de cohésion sociale de 2005, le Crédit Municipal de Toulouse a débuté depuis le mois de mai 2009 une activité de microcrédits personnels accompagnés, en partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Toulouse. Depuis 2015, le CMT développe cette activité avec d'autres structures partenaires (CCAS, centre médico-sociaux, conseils départementaux, associations, ...)

b-Contexte réglementaire :

En tant qu'établissement de crédit, la Caisse de Crédit Municipal de Toulouse est assujettie au Code Monétaire et Financier. Elle présente ses comptes annuels conformément à la réglementation bancaire selon les règles prescrites par le règlement ANCC n°2014-07 du 26 novembre 2014. Ces comptes sont soumis à la certification d'un commissaire aux comptes. Par ailleurs, la Caisse de Crédit Municipal, établissement public communal de crédit et d'aide sociale, présente et tient ses comptes conformément aux règles de la Comptabilité Publique (compte financier et compte administratif).

c - Faits marquants :

- Des travaux conséquents ont été entrepris, notamment au niveau de l'Hôtel des ventes et de l'abri voiture qui a été complètement refait
- L'activité de prêt sur gages a connu un net regain durant l'année écoulée.
- L'activité de microcrédit a quant à elle fortement diminué.
- Dans le cadre de l'intégration dans l'applicatif PROPSG du prêt sur gages, prévue pour début 2023, les frais liés à la maintenance informatique ont connu une augmentation, en raison de la conservation de contrats en double jusqu'à la bascule effective.

d-Evénements postérieurs à la clôture :

Aucun événement postérieur à la clôture n'est susceptible d'avoir une incidence significative sur la lecture des états financiers tels qu'ils ont été établis au 31 décembre 2022.

Note 2 – Crédits à la clientèle

a- Les créances sur la clientèle sont ventilées en fonction de la nature des concours : prêts sur gage et micro-crédits.

b- Conformément au règlement ANC n° 2014-07, l'établissement distingue comptablement les encours sains et les encours douteux.

c- Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours déchus et non déchus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie et de caution.

d- Au sein de l'encours douteux, les encours douteux compromis, pour lesquels aucun reclassement en encours sain n'est prévisible, sont isolés.

e- Prêts sur gage :

Les prêts sur gage figurent au bilan pour la valeur nominale. Ils sont accordés uniquement aux particuliers, selon l'estimation du bien qu'ils déposent en nantissement. Ces contrats constituent des prêts in fine d'une durée de 6 mois renouvelables.

Est considérée comme douteuse, et donc déclassée comme telle, l'intégralité des contrats dont l'enregistrement est strictement supérieur à neuf mois. Toutefois, du fait de la contagion, les contrats sains de prêts sur gages deviennent à leur tour douteux du fait qu'au moins un contrat de gages pour un même client est douteux. De même, si un client prêt sur gages a des contrats douteux, et s'il est également client microcrédit, la contagion affectera les contrats microcrédits, et réciproquement.

f- Micro-crédit :

Sont considérés comme douteux les MCPA avec un retard d'une mensualité de plus de trois mois ou de trois impayés. Sont considérés comme compromis les MCPA pour lesquels le Crédit Municipal a prononcé la déchéance du terme.

g- Au vu de la rapidité des délais de recouvrement des créances douteuses, l'application du règlement ANC 2014-07 n'a pas d'impact significatif sur la situation nette et le résultat.

Note 3- Provisions pour crédits à la clientèle et FRBG.

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de provisions pour créances douteuses à hauteur des pertes probables.

a - Provisions pour prêts sur gages

•Oppositions de police

Le Crédit municipal de Toulouse constitue des provisions pour risque de non recouvrement de prêts sur gages frappés d'oppositions de police à concurrence de 50% du capital prêté pour les biens de 1ère division et de 100% pour les biens de 2ème et 3ème divisions. Cette provision est constituée à l'actif en contrepartie de l'encours douteux constaté et isolé sur une ligne particulière (3 837,50 €). Ces contrats, bloqués par décision judiciaire et compte tenu des délais d'instruction très longs n'ont plus d'intérêts décomptés. Les intérêts pris en charge en comptabilité jusqu'au blocage par décision de justice sont provisionnés en totalité (392.61€).

•Provisions sur créances douteuses

Au 31 décembre 2022, tout le capital des contrats de prêts sur gages du siège est couvert par la garantie apportée par l'étude des commissaires-priseurs sur les appréciations qu'ils effectuent. Concernant l'agence de Montauban, pour les contrats signés depuis 01/10/2020, le risque ne repose plus sur l'établissement. La garantie est apportée par l'étude du commissaire-priseur sur les appréciations effectuées à Montauban. Au 31/12/2022, la provision constituée, calculée sur un taux moyen issu du rapport entre les montants des prêts et le montant des déficits des contrats de l'agence depuis son ouverture, s'élève à 4 976 €.

Intérêts

Les intérêts afférents au capital douteux tels que décrits supra sont provisionnés en totalité, c'est à dire dès le premier mois où ils sont douteux c'est-à-dire à partir du 9ème mois, et ce afin de couvrir l'intégralité du risque encouru.

b-Provisions pour microcrédits personnels accompagnés

En ce qui concerne les MicroCrédits Personnels Accompagnés (MCPA), le Crédit Municipal de Toulouse constitue des provisions pour les prêts douteux et pour les prêts compromis.

Pour les prêts douteux le Crédit Municipal différencie les prêts octroyés sur Toulouse et les autres. Les prêts octroyés sur Toulouse bénéficient d'une garantie de 15% du capital apportée par la ville de Toulouse en plus des 50% apportés par le Fonds de Cohésion Sociale. Les 35% du capital douteux restant sont donc provisionnés. Les intérêts quant à eux ne sont pas provisionnés (prise en charge par la ville).

Pour les prêts douteux octroyés en dehors de la ville de Toulouse le Crédit Municipal bénéficie uniquement de la garantie du Fonds de Cohésion Sociale (50%). Il provisionne donc 50% ainsi que les intérêts douteux non pris en charge de ces prêts.

Le montant au 31 décembre 2022 de ces provisions s'élève à 18 224.74€.

Note 4- Portefeuille titres

Néant

Note 5- Immobilisations et amortissements

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon des modes et durées indiquées ci-après :

NATURE	MODE	DUREE
Constructions	Linéaire	10 à 20 ans
Aménagements et agencements	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	1 à 5 ans
Logiciels	Linéaire	1 à 5 ans

Note 6- Capitaux propres

Les capitaux propres du Crédit Municipal de Toulouse comprennent :

- le capital : compte tenu du statut d'établissement public le capital n'est pas divisé en actions mais se compose de la dotation initiale (fonds publics), des excédents capitalisés (capitalisation des résultats en l'absence de distribution), des bonis prescrits.
- les réserves : l'affectation des résultats, moins les bonis prescrits, peut également s'effectuer en réserve libre.

Note 7- Provisions pour risques et charges & FRBG

a - Provisions

Une provision est comptabilisée à la clôture de l'exercice si une obligation existe à cette date et s'il est probable ou certain, à la date d'établissement des comptes, qu'elle provoquera une sortie de ressource au bénéfice de tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de ceux-ci après la date de clôture.

b - FRBG (Fonds pour Risques Bancaires Généraux)

En application du règlement CRBF 90.02, la Caisse dispose d'un fonds pour risques bancaires généraux, comprenant une provision forfaitaire, ayant supporté l'impôt, relative aux risques inhérents aux opérations bancaires. Ce fonds est défini par le règlement CRR comme "les montants que les dirigeants décident d'affecter à concurrence de tels risques, lorsque des raisons de prudence l'imposent". Cette provision s'élève à 3 034 290,88 € au 31/12/2022.

Note 8- Instruments financiers hors bilan

La Caisse n'a effectué aucune opération spéculative ou de couverture de risques avec des instruments financiers au cours de l'exercice 2022.

Note 9- Produits et charges

L'ensemble des produits et des charges est comptabilisé conformément au principe de la spécialisation des exercices comptables. En conséquence :

- les intérêts (produits et charges) sont inscrits au bilan prorata temporis
- les charges d'exploitation (frais de personnel, frais généraux etc...) font l'objet le cas échéant, de régularisations en fin d'exercice (charges à payer, charges payées ou comptabilisées d'avance...).

Note 10- Engagements envers le personnel

a - Les agents du Crédit Municipal de Toulouse sont des fonctionnaires relevant de la fonction publique territoriale et des personnels engagés sous contrat.

Ils sont soumis respectivement aux dispositions des décrets 85-1250 du 26/11/85 et 88-145 du 15/2/88. Le premier texte précise que :

- la période de référence des congés payés va du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
- le congé dû pour une année de services accomplis ne peut se reporter sur l'année suivante.

b- La majorité du personnel disposant du statut de fonctionnaire, la Caisse n'a pas de charge ni d'engagement en matière de retraite ou d'indemnité de départ qui représenterait un caractère significatif.

Note 11- Impôts

Conformément à l'article 29 de la loi de finances pour 1988, les Caisses de Crédit Municipal sont soumises à l'impôt sur les sociétés depuis le 1er janvier 1988.

La charge d'impôts sur les sociétés pour l'exercice 2022 s'élève à 125 857,00 €.

Note 12 – Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise au cours de l'exercice, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leurs montants.

Note 13 – Opérations avec la clientèle

Il s'agit de dépôts constitués par des particuliers (Livrets d'épargne solidaire et comptes à terme).

Bilan Passif en K€	2022	2021
Opérations avec la clientèle	4 248	4 594
Dettes représentées par un titre	0	0

II . Compléments d'information sur le bilan et le compte de résultat

ACTIF

Note 1 - Créance sur les établissement de crédits

Les excédents bancaires sont des encours déposés sur des comptes à vue bancaire.

Note 2- Crédits à la clientèle

Le règlement ANC 2014-07 au sujet du traitement comptable du risque de crédit conduit notamment à la création d'encours douteux compromis dont le montant à la clôture s'élève à 32 704.99 €.

En milliers d'euros	Créances saines	Créances douteuses (dont oppositions de police)		Dont créances douteuses compromises
		Brut	Provisions	
Prêts/gages	13 892	679	9	0
Microcrédits	317	41	18	33
TOTAL	14 209	720	27	33

Note 3 - Immobilisations

En milliers d'euros	31/12/21	31/12/22
Immeuble	1 016	989
Autres immobilisations corporelles	4 736	4 811
Immobilisations financières	37	37
Immobilisations incorporelles	373	401
Immobilisations corporelles en cours		81
Immobilisations incorporelles en cours		
TOTAL BRUT	6 162	6 319
TOTAL NET	1 553	1 476

PASSIF

Note 4 – Dettes envers les établissements de crédit

Dettes en K€	< 1 an	> 1 an	Total
Emprunt	0	0	0

- Emprunts Institution – dettes rattachées : 0 K€

Note 5 -Opérations avec la clientèle

Le Crédit Municipal de Toulouse distribue des produits d'épargne aux particuliers pour diversifier ses sources de refinancement. Au 31.12.2022, ces dépôts sont constitués de comptes sur livret pour 4 M€ et de comptes à terme pour 0.021 M€.

Dettes en K€	< 1 an	> 1 an	Total
Livrets des Particuliers	3 888	0	3 888
Comptes à terme des Particuliers	0	21	21
Bonis Prêts sur gages	337	0	337
TOTAL	4 225	21	4 246

- livrets des particuliers de l'épargne solidaire - dettes rattachées : 2 K€

- comptes à terme des particuliers – dettes rattachées : 0 K€

Note 6 - Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	31/12/21	Dotations	Reprises	31/12/22
Provisions CET	76	20	6	70
TOTAL	76	20	6	70

Note 17- Capitaux propres

En milliers d'euros	31/12/21	31/12/22
Dotation initiale	31	31
Excédents et bonis capitalisés	10 408	10 865
Réserves	1 770	1 770
Provisions non affectées (FRBG)	3 034	3 034
Report à nouveau	83	
Résultat net de l'exercice	254	288
Total	15 580	15 988



Note 8 - Analyse des comptes de régularisation actif et passif et autres actifs et passifs

ACTIF	Montant	PASSIF	Montant
Produits à recevoir	43	Impôts et taxes	24
Impôts et taxes	6	Charges à payer/dettes fournisseurs	129
Produits de ventes de gages corporels	85	Cautionnement commissaires-priseurs	21
		Produits de ventes de gages corporels	6
TOTAL	134	TOTAL	180

COMPTE DE RÉSULTAT

Note 9 - Produits et charges exceptionnels

En milliers d'euros	CHARGES	PRODUITS
Autres éléments exceptionnels	0	7
TOTAL	0	7

Note 10 -Honoraires des Commissaires aux Comptes

Le montant des honoraires pour 2022 s'élève à 8 175 € HT. Le rapport de gestion est disponible au Crédit Municipal 29 rue des Lois 31006 Toulouse Cedex.

HORS-BILAN / DIVERS

Note 11 - Engagements de hors bilan

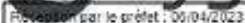
Les engagements de hors bilan s'élèvent à 22 214 K€ pour les prêts sur gages (engagements de garantie reçus, correspondant à la valeur estimée des gages nantis (en valeur d'assurance) et 209 K€ pour les microcrédit (garantie apportée par la Caisse des Dépôts sur la totalité de l'encours à hauteur de 50% et par la Ville de Toulouse à hauteur de 15% pour les prêts toulousains), soit un total de 22 423 K€.

Note 12 - Effectifs

Effectifs en équivalent plein temps	31/12/21	31/12/22
Fonctionnaires	13,30	12.02
Contractuels	5,00	7.24
TOTAL	18,30	19.26

Note 13 - Rémunérations

Aucun jeton de présence n'est alloué aux membres du conseil d'orientation et de surveillance. La rémunération des dirigeants n'est pas mentionnée, cela revenant à fournir l'information concernant leur rémunération individuelle.



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**
Conseil d'orientation et de surveillance d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2022

CREDIT MUNICIPAL DE TOULOUSE

Au capital de 10 895 578,23 €

Siège social :
29 Rue des Lois
31 006 TOULOUSE CEDEX

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES

Conseil d*orientation et de surveillance d*approbation des comptes de l'exercice clos le 31
décembre 2022

A l'attention du Conseil d'orientation et de surveillance,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article L. 511-39 du Code monétaire et financier, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par le Conseil d'orientation et de surveillance.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation du conseil d'orientation et de surveillance en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR LE CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informé que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par le conseil d'orientation et de surveillance au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1 - Avec la Commune de Toulouse

Personne concernée : Monsieur Jean-Luc Moudenc

1-1 Nature et objet : conclusion d'un bail portant sur des locaux appartenant au Crédit Municipal de Toulouse loués à la commune de Toulouse. Ces locaux, d'une superficie totale de 300 m², sont situés au 27, rue des Lois à Toulouse.

Modalités : Ce bail a été conclu le 1^{er} juillet 2004 et modifié par avenant du 28 décembre 2009 pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2010 renouvelable par tacite reconduction. La tacite reconduction à la 1^{ère} échéance a emporté le renouvellement de la convention pour une durée indéterminée.

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2022, le montant du loyer perçu est de 50 349 € hors charges.

J-2 Nature et objet : conclusion d'un bail portant sur des locaux appartenant au Crédit Municipal de Toulouse loués à la commune de Toulouse. Ces locaux, d'une superficie totale de 1.072 m², sont situés au 27, rue des Lois à Toulouse.

Modalités : Ce bail a été conclu le 1^{er} mai 2003 pour une durée de neuf ans à compter du 1^{er} mai 2003, renouvelable par tacite reconduction. La tacite reconduction à la 1^{ère} échéance a emporté le renouvellement de la convention pour une durée indéterminée.

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2022, le montant du loyer perçu est de 164 555 € hors charges. Le montant des charges refacturées sur l'exercice clos au 31 décembre 2022 s'élève à 10 447 €.

2 - Avec Toulouse Métropole

Personne concernée : Monsieur Jean-Luc Moudenc

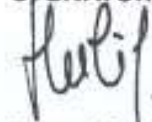
Nature et objet : le Conseil d'orientation et de surveillance de votre société en sa séance du 15 juin 2017 a autorisé la conclusion d'un bail portant sur un local informatique de back-up appartenant à Toulouse Métropole par le Crédit Municipal de Toulouse. Ces locaux sont situés au 1 place de la Légion d'Honneur à Toulouse (Salle Informatique de Marengo Bâtiment Ovalle).

Modalités : Ce bail a été conclu le 18 mars 2016 pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir excéder une durée totale de 6 ans. Elle a pris effet eu 1er janvier 2016. La tacite reconduction à la 1ere échéance a emporté le renouvellement de la convention pour une durée de 6 ans.

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2022, le montant du loyer versé est de 2.943 € hors charges.

Toulouse, le 13 mars 2023

SYGNATURES SAS



Laure MULIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

REF: 1620-16200078-202205-08
 Appréciation: non exhaustive
 Révisé par le préfet: 06/04/2023

sygnatures

CREDIT MUNICIPAL DE TOULOUSE

Au capital de 10 895 578,23 €

Siège social :
 29 Rue des Lois
 31 006 TOULOUSE CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2022

8, chemin de la Terrasse – BP 45122 – 31512 TOULOUSE Cedex 5 – Tél. 05 62 47 73 73 – www.sygnatures.com

Société par actions simplifiée d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de la région Toulouse Midi-Pyrénées

Société de commissariat aux comptes inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Toulouse

Capital de 324 365,57 € - RCS Toulouse 0 333 321 628 - N° Intracommunitaire : FR44 333 321 628

CREDIT MUNICIPAL DE TOULOUSE

Au capital de 10 895 578,23 €

Siège social

29 Rue des Lois

31 006 TOULOUSE CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'attention du Conseil d'orientation et de surveillance,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'orientation et de surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Crédit Municipal de Toulouse relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'orientation et de surveillance remplissant les fonctions du Comité d'audit.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés d’audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l’audit relatifs aux risques d’anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importants pour l’audit des comptes annuels de l’exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Activité de Prêt sur gage

Risque identifié :

Le prêt sur gage est l’activité principale du Crédit Municipal de Toulouse.

Comme indiqué dans la « Note 3 – Provisions pour crédits à la clientèle et FRBG » de la 1^{re} partie de l’annexe, le capital des contrats de prêts sur gages est garanti par des gages valorisés par le commissaire-priseur. Les intérêts douteux sur les prêts sur gage sont dépréciés à 100%.

Au 31 décembre 2022, le total des encours des prêts sur gages brut intégrant les droits est de 15 241 K€ (soit 74 % du total bilan). Les provisions afférentes sont de 70 K€. Le montant global des engagements reçus en garantie des PSG est de 22 214 KG.

Nous avons considéré ce processus d’octroi des prêts sur gage comme un point clé de l’audit compte tenu de l’importance de la volumétrie et du processus spécifique de conservation des biens gagés.

Procédures d’audit mises en œuvre en réponse à ce risque :

Nos diligences ont principalement consisté à :

- Prendre connaissance du processus d’octroi et de dégagement du prêt sur gage pour s’assurer de la bonne compréhension des étapes tout au long du processus ainsi que de l’applicatif informatique associé ;
- Réaliser des tests de conception sur les contrôles clés ;
- Afin de valider la réalité des encours, procéder à des contrôles visuels de l’existence des biens gagés. Sur la base de sondages nous avons procédé au rapprochement avec l’inventaire des stocks, contrôlé les poids des biens gagés et vérifié la cohérence.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directeur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'orientation et de surveillance.

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommé commissaire aux comptes du Crédit Municipal de Toulouse par le Conseil d'orientation et de surveillance du Crédit Municipal de Toulouse du 27 mars 2019 pour le cabinet SYGNATURES SAS.

Au 31 décembre 2022, le cabinet SYGNATURES SAS était dans la 4^e e année de sa mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'orientation et de surveillance remplissant les fonctions de Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par [l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectes jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

Rapport au Conseil d'orientation et de surveillance remplissant les fonctions du Comité d'audit

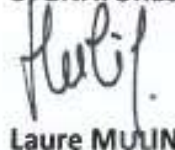
Nous remettons un rapport au Conseil d'orientation et de surveillance, remplissant les fonctions du Comité d'audit, qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'orientation et de surveillance remplissant les fonctions du Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'Orientation et de Surveillance remplissant les fonctions du Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° S37-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'orientation et de surveillance remplissant les fonctions du Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Toulouse, le 13 mars 2023

SYGNATURES SAS



Laure MULIN

INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER 3 DE BÂLE III



**ÉLÉMENTS AU
31 DECEMBRE 2022**

	a	b	c	d	e
	T	T-1	T-2	T-3	T-4
Fonds propres disponibles (montants)					
1 Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	15 656 096	15 574 356	15 569 669	15 564 982	15 207 590
2 Fonds propres de catégorie 1	15 656 096	15 574 356	15 569 669	15 564 982	15 207 590
3 Fonds propres totaux	15 656 096	15 574 356	15 569 669	15 564 982	15 207 590
4 Montant total d'exposition au risque	18 694 861	19 084 555	18 597 151	18 371 726	18 748 208
Ratios de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)					
5 Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	83,75	81,61	83,72	84,72	81,11
6 Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	83,75	81,61	83,72	84,72	81,11
7 Ratio de fonds propres totaux (%)	83,75	81,61	83,72	84,72	81,11
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)					
EU 7a Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	0	0	0	0	0
EU 7b dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0	0	0	0	0
EU 7c dont : à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de	0	0	0	0	0
EU 7d Exigences totales de fonds propres SREP (%)	8	8	8	8	8
Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)					
8 Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
EU 8a Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)	0	0	0	0	0
9 Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	0	0	0	0	0
EU 9a Coussin pour le risque systémique (%)	0	0	0	0	0
10 Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale	0	0	0	0	0
EU 10a Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	0	0	0	0	0
11 Exigence globale de coussin (%)	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
EU 11a Exigences globales de fonds propres (%)	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5
12 Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	0	0	0	0	0
Ratio de levier					
13 Mesure de l'exposition totale	19 078 041	18 806 871	19 956 663	20 018 718	20 028 516
14 Ratio de levier (%)	82,06	82,81	78,02	77,75	75,93
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition)					
EU 14a Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0	0	0	0	0
EU 14b dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0	0	0	0	0
EU 14c Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	0	0	0	0	0
Exigence de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)					
EU 14d Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0	0	0	0	0
EU 14e Exigence de ratio de levier globale (%)	0	0	0	0	0
Ratio de couverture des besoins de liquidité					
15 Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée -	264 059	222 921	99 267	139 984	246 278
EU 16a Sorties de trésorerie — Valeur pondérée totale	216 905	211 675	264 541	283 897	290 792
EU 16b Entrées de trésorerie — Valeur pondérée totale	2 350 590	1 834 888	3 306 231	3 587 282	3 555 697
16 Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	54 226	52 919	66 135	70 974	72 698
17 Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	486,96	421,25	150,10	197,23	338,77
Ratio de financement stable net					
18 Financement stable disponible total	19 369 243	19 185 171	19 298 390	19 432 894	19 241 208
19 Financement stable requis total	8 820 787	8 434 039	9 672 316	9 436 614	9 187 908
20 Ratio NSFR (%)	219,59	227,47	199,52	205,93	209,42

CONTACTS



TOULOUSE / SIÈGE



Crédit Municipal de Toulouse
29 rue des lois
31000 TOULOUSE



05.61.21.69.12



nouscontacter@credit-municipal-toulouse.fr
www.credit-municipal-toulouse.fr



MONTAUBAN / AGENCE



Crédit Municipal de Montauban
43-45 Boulevard Garriçon
82000 MONTAUBAN



05.63.03.22.50



agence-montauban@credit-municipal-toulouse.fr

**CRÉDIT MUNICIPAL
DE TOULOUSE**